

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 15 mai 2024</b>
<b>Présents :</b> 9	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de
<b>Votants:</b> 10	<b>Sont présents:</b> Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVEREY, Michel TOURNADRE
	<b>Représentés:</b> Michel TRIGNOL par Bernard GUITTARD
	<b>Absents:</b> Didier THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Elisabeth KNICKERBOCKER

---

### **Gérance de l'auberge - bail commercial et bail à loyer avec la SASU LE GUIZZ - DE 2024 025**

Suite à l'appel à candidature lancé pour l'exploitation de l'auberge de la commune et après étude des candidatures reçues en mairie, la candidature de Madame Nathalie HATEM a été retenue par la commission en charge de la gestion de ce commerce.

Considérant que la commune souhaite préserver le dynamisme commercial et social local et donc faire le nécessaire pour sauvegarder le dernier commerce de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de conclure un bail commercial dérogatoire de courte durée pour la gérance de l'auberge (usage du rez-de-chaussée du bâtiment) avec la société SAS LE GUIZZ gérée par Mme Nathalie HATEM à compter du 1er juin 2024 pour une durée de 4 mois dans un premier temps, soit jusqu'au 30 septembre 2024.
- de facturer le loyer de la partie commerciale à 200€/mois et le loyer de l'appartement à 350€/mois (le bail à loyer vient en annexe du bail commercial dérogatoire pour permettre aux exploitants de l'Auberge d'être logés sur place pour l'exercice essentiel de leur activité).
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

### **Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois granulés - DE 2024 026**

M. le Maire revient sur la délibération prise lors de la réunion du 12 avril 2024 qui validait le projet de changement de la chaudière du bâtiment école par une chaufferie bois granulés.

Il convient maintenant de faire appel à un maître d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- décide de retenir la candidature de la SCP ESTIER LECHUGA, architecte à Ceyrat pour un montant d'honoraires fixé à 7 400€ HT,
- prend note que le cabinet d'architecte associera les services du BET FLUIDOME pour les études techniques de chaufferie,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## Questions diverses

- M. le Maire fait part de la demande d'une famille dont l'enfant est inscrit sur le RPI Bagnols-Larodde et qui doit intégrer la classe de Larodde à la rentrée prochaine. Cette famille aurait besoin d'un bureau à proximité de l'école pour pouvoir travailler et être sur place en cas de problème relatif à l'enfant qui a des problèmes de santé.

Les élus proposent de leur mettre à disposition la salle "anciennement secrétariat de mairie" au 1er étage du bâtiment "école-ancienne mairie".

- Permanences lors les élections européennes du dimanche 9 juin 2024 :

8h-11h : Georges GAY - Christophe BOYER - Michel TOURNADRE

11h - 14h : Bernard GUITTARD - Marie-Françoise MONJANEL - Aimé RIALAIN

14h - 17h : Sylviane SOLVERY - Eveline SANZ - Michel TRIGNOL

17h-18h : Didier THOMAS - Michel TRIGNOL - Michel TOURNADRE

- Info : Merci aux bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement et notamment pour le récent rafraîchissement des locaux (étagères, peinture...).

La séance est levée à 19h15.

**Le secrétaire de séance**  
**Elisabeth KNICKERBOCKER**

**Le Maire**  
**Georges GAY**